

ARRETE DU MAIRE

N° 80/2011

**PORTANT AUTORISATION D'UTILISER LA VOIE PUBLIQUE
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
(55 Place Eugène Chapon)**

Le Maire de la Commune de SAINT MAURICE DE LIGNON,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2213-2,

VU le code de la Route,

VU la demande de Monsieur Christian BRUN, domicilié 55 Place Eugène Chapon d'utiliser le domaine public afin de procéder à des travaux de réfection de toiture de la maison située au 55 Place Eugène Chapon à St Maurice de Lignon effectués par M. Jean-François LIOGIER ;

Considérant qu'il importe de permettre l'accomplissement de ces travaux tout en facilitant la circulation, qu'à cette occasion il convient de prendre toutes les mesures de sécurité.

ARRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur Christian BRUN, domicilié 55 Place Eugène Chapon 43200 ST MAURICE DE LIGNON, est exceptionnellement autorisé à occuper le domaine public communal sur une partie du parking de l'école privée afin de procéder à des travaux de réfection de toiture du hangar.

ARTICLE 2 : Du jeudi 29 septembre au 07 octobre 2011 :

- Le stationnement sera réduit sur le parking de l'école Privée.

ARTICLE 3 : Des panneaux, barrières et toute autre signalisation adaptée seront mis en place par l'entreprise pour matérialiser ces réglementations.

ARTICLE 4 : La durée de cette réglementation serait prolongée au-delà du délai fixé à l'article 2 si les travaux n'étaient pas terminés à la date prévue, après avis des services techniques.

ARTICLE 5 : La Commune de ST MAURICE DE LIGNON et ses représentants sont dégagés expressément de toute responsabilité en cas de dommages causés aux personnes et aux biens dus au non respect de l'article 2.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Christian BRUN, aux Pompiers de St Maurice de Lignon ainsi qu'à la Brigade Territoriale de Gendarmerie de MONISTROL / LOIRE.

A St Maurice de Lignon, le 22 septembre 2011

Le Maire

Gilles SAUMET